



PANTHÉON-ASSAS  
UNIVERSITÉ  
PARIS

# FEUILLE DE ROUTE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



**F**ace au constat toujours plus pressant des urgences climatiques et écologiques, l'Université Paris Panthéon-Assas est consciente de la nécessité de réduire encore son empreinte écologique, liée à ses activités d'enseignement et de recherche sur ses différents campus.

L'engagement de l'Université Paris Panthéon-Assas dans un processus de transition écologique s'est d'ores et déjà traduit par la création d'une mission à la performance environnementale, qui a permis d'identifier les principaux axes d'amélioration de l'impact écologique de l'université et de lancer plusieurs chantiers en concertation avec les acteurs étudiants.

L'adoption d'une feuille de route pour la transition écologique de l'Université s'inscrit dans la continuité de ces actions. Ce document, issu d'une concertation avec les associations étudiantes élues, fixe les orientations de l'université en termes de transition énergétique, afin d'assurer la concrétisation des projets entrepris.

La mise en oeuvre de la présente feuille de route donnera lieu à un rapport annuel présenté devant les conseils centraux. Elle pourra à cette occasion faire l'objet de modifications en fonction de l'évolution des objectifs à atteindre.



## AXE N°1

### INCITATION AUX COMPORTEMENTS ÉCOLOGIQUES VERTUEUX AU QUOTIDIEN

#### Objectif n°1

##### Mettre en place le tri sélectif

- Mettre en place un système de recyclage des déchets quotidiens et des équipements de l'université (mobilier, extincteurs, éléments informatiques...)

#### Objectif n°2

##### Réduire la production de déchets

- Favoriser, en tout domaine, l'achat et l'utilisation d'équipements réutilisables, rechargeables, réparables ou recyclables.

Par ex. : sélection des fournitures de bureau susceptibles d'être commandées par les services.

#### Objectif n°3

##### Promouvoir une mobilité bas carbone

- Œuvrer au développement par la Ville de Paris de places de stationnement pour les vélos à proximité des centres de l'université.
- Mettre en place le « forfait mobilités durables » au profit du personnel de l'université.
- Favoriser la mobilité bas carbone lors des déplacements faits dans le cadre de l'Université.

Par ex. : prise en compte de l'impact carbone des déplacements lors de l'attribution des crédits du FSDIE et du BQR.

#### Objectif n°4

##### Favoriser une consommation durable

- Diversifier le choix de produits de saison, bio, végétarien, végétalien et en circuit-courts dans les offres de restauration.



## **AXE N°2**

### **ADOPTION D'UNE GESTION RAISONNÉE DE L'ÉNERGIE**

#### **Objectif n°5**

##### **Réduire la consommation énergétique**

- Faire réaliser un bilan de la consommation énergétique des différents centres et poursuivre leur rénovation énergétique.
- Supprimer les dépenses énergétiques non nécessaires (chauffage, éclairage...) et favoriser le recours à des fournisseurs d'énergie verte.

#### **Objectif n°6**

##### **Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables**

- Faire réaliser une étude de faisabilité de l'installation de dispositifs de production d'énergies renouvelables sur les différents centres (par ex. panneaux photovoltaïques).



## **AXE N°3**

### **INTÉGRATION DE LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DANS LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT**

#### **Objectif n°7**

##### **Promouvoir la recherche sur les questions environnementales**

- Favoriser les recherches collaboratives et interdisciplinaires sur les thématiques environnementales.

Par ex. : prise en compte des thématiques environnementales lors de l'attribution des crédits du BQR.

#### **Objectif n°8**

##### **Développer l'offre de formation sur les thématiques environnementales**

- Intégrer des cours et conférences sur les thématiques environnementales dans les cursus

Par ex. : intégration des thématiques environnementales dans le cadre des Current legal Issues de la Licence en droit.

- Créer des formations de second cycle spécialisées en droit de l'environnement (Master, DU).



## **AXE N°4**

### **DIFFUSION DES BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES**

#### **Objectif n°9**

##### **Favoriser l'engagement étudiant dans le domaine environnemental**

- Favoriser la reconnaissance de l'engagement étudiant en lien avec les thématiques écologiques.

Par ex. : création de «référents transition écologique» dans les différentes filières.

#### **Objectif n°10**

##### **Informier sur les actions menées et sensibiliser aux bonnes pratiques**

- Utiliser les différents outils de communication de l'Université pour informer sur les actions menées et sensibiliser aux bonnes pratiques environnementales

Par ex. : diffusion d'un guide de l'étudiant éco-responsable.